



La suspension de l'adoubement par habillage de ce vêtement après les soutenances de doctorat/PhD dans cette institution agite la communauté universitaire

Le rituel connu, des candidats à la diplomation doctorale, qui dès le prononcé de la mention par le président du jury, courait se faire habiller d'une toge, est arrêté. Ils ne paraderont plus qu'avec leur tenue de ville. Dans une lettre du Secrétaire général aux présidents des écoles doctorales, le 19 janvier 2022, ce dernier fait savoir que « suite à une résolution du Conseil rectoral du 18 janvier 2022 et sur insistance de Monsieur le Recteur de l'Université de Dschang, j'ai l'honneur de réitérer la suspension de l'adoubement par habillage de la toge des candidats après leur soutenance de doctorat/PhD ». Comme motivation, le Pr. Guy Mvelle explique que « la toge universitaire est un vêtement académique officiel accompagné d'accessoires qu'arbore exclusivement les universitaires, c'est-à-dire les enseignants et chercheurs ». Il conclut qu' « en cas d'évolution de la réglementation en vigueur, une note de la hiérarchie sera également prise à cet effet ».

Certains ne comprennent pas cette suspension, s'agissant d'une toge « qui n'enlève rien à personne ». L'arrêté du ministre d'Etat, Jacques Fame Ndongo, signé le 2 juin 2020 portant sur régime général des cérémonies et offices académiques au sein des institutions académiques nationales, prévoit en son article 10 que « l'adoubement par habillage du candidat après la soutenance peut être autorisé en fonction des traditions propres à chaque

institution universitaire ». Le Sg/Uds le suggère, il y a malaise autour de la toge. Un problème réglementaire notamment. « De quelle toge s'agit-il? Il me semble que la toge avec laquelle on habille les candidats aujourd'hui est celle d'enseignant. Or, tous les docteurs n'ont pas vocation à être enseignants. Et même s'ils avaient vocation à l'être, beaucoup ne le sont pas encore », révèle un enseignant. Point de vue battu en brèche par son collègue : « Les traditions sont synonymes d'usages, de pratiques répandues, inscrites dans une certaine durée et communément admises par les membres de la communauté. Et si nous sommes dans le système Lmd, inspirons-nous des pionniers de ce système. Je sais que dans les universités anglo-saxonnes qui ont une expérience certaine du Lmd, il n'y a pas de diplomation sans solennité, notamment vestimentaire. C'est ce que j'ai toujours observé, y compris en Hollande », réagit-il.

« Graduation ceremony »

S'agissant de tradition, le texte dit que le port de la toge peut être autorisé. Il se peut qu'il ne l'a jamais été. « L'adoubement du jeune docteur après soutenance par port de toge obéit-il à la condition de tradition, en fait d'institutionnalisation au sens sociologique (pratique partagée par un grand nombre, inscrite sur la longue durée et créant des horizons d'attente dans la communauté) ? On peut en douter sérieusement. Il y a de cela un an, très peu de soutenances ici à Dschang étaient suivies par ce rituel du port de la toge. La pratique est donc nouvelle, étrange dans le lieu et ses codes sont encore trop peu maîtrisés par les parties prenantes. Elle est parfois entourée d'un halo de cacophonie propre aux phénomènes nouveaux », souligne un autre professeur. Qui donne raison au Conseil rectoral : « la toge est un objet social symboliquement chargé. Son port relève d'un rituel, lequel rituel est partie intégrante d'une liturgie académique. Sur la base de ce constat, on peut se poser la question de la maîtrise dudit rituel par toutes les parties prenantes. Des données empiriques liées à l'observation participante de ce phénomène chez nous, il ressort une forte impression de cacophonie. Pourquoi adoube-t-on là ? Quelle signification met-on dans le rituel? Les adoubes comprennent-ils le rituel du port de la toge ou ne le confondent-ils pas simplement en un exercice de parade auprès des proches et amis venus nombreux à la soutenance ? »

Et l'on ressent l'esprit de corps. « A travers le texte du Sg/Uds, le metteur en scène (l'Uds) suspend sans doute (il ne le bannit pas) ce rituel pour y voir clair ou pour mieux l'organiser ou... l'interdire (l'arrêté cité plus haut ne le lui interdit pas) ». Pour un autre, l'Université « veut simplement contrôler et diligenter institutionnellement elle-même ce qui peut devenir une tradition. Celle-ci ne doit pas lui être imposée de l'extérieur ». Et d'évoquer « le cadre d'une graduation ceremony » dont la toge à porter serait celle du docteur, différente de celle des enseignants. Pour sa part, Moïse Timtchueng, professeur de droit public dans cette université, parle d'une reculade. Il situe à 2009, avec l'arrimage justement au système Lmd le début de cette forme d'adoubement. « Il est de tradition dans les universités anglo-saxonnes, qui sont les locomotives du système Lmd d'adouber systématiquement tous ceux qui obtiennent un parchemin (...). Puisqu'il s'agit actuellement de parler de tradition, vous comprenez qu'on s'offusque quand même de ce que l'Université de Dschang en ce moment ait choisi de ne plus habiller les docteurs. Pourtant, c'est une tradition suffisamment ancrée ». Le phénomène était peut-être peu préoccupant, parce que les soutenances étaient réduites. Ces cinq dernières années, pas moins de 150 thèses sont soutenues par an à l'Uds. La durée de séjour en thèse

varie entre 36 et 60 mois, après lesquels les thésards sont automatiquement désinscrits.

Le Jour